

## FORMATION CONTINUE FORMATEUR PSC1 – Obligation annuelle

### Objectif de la Formation :

*Encadrer les formations PSC1*

**Date :** le 11 septembre 2019

**Horaires :** 09h30-17h



**Lieu :** Valence (26)



**Public visé :** formateur.rice PSC1 ou  
titulaire du BNMP5 et PAE3 et PICFPSC

20  
max

### Compétences visées :

- ✓ Être Capable d'encadrer des formations PSC1 conformément à la réglementation en vigueur.
- ✓ Être Capable d'assumer sa fonction de formateur.rice PSC1 en suivant la formation annuelle obligatoire.



**Type de formation :** *Cocher la case*

En présentiel

Ouverte A Distance / WebConférence

En Situation de Travail

En Alternance



### Contenu de formation :



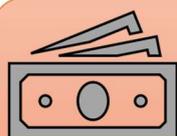
### Frais et organisation :

L'hébergement et la restauration sont réservés par l'UFOLEP Nationale. A titre indicatif : 25€ par repas et 75 € par nuit.

Le coût pédagogique de la formation est estimé à 1800 euros par jour de formation en présentiel (ingénierie

pédagogique, animation, frais de mission des formateurs, supports et matériels pédagogiques, location de salles).

Les frais de déplacement ne sont pas pris en charge par l'UFOLEP Nationale.



Reste à charge :

150 €

Règlement à transmettre avec l'inscription.

Référent.e de la Formation : **Elsa SYRITIS**, [esyritis.lalique@ufolep-usep.fr](mailto:esyritis.lalique@ufolep-usep.fr)

Intervenant.e : **Vincent DEFOSSEZ, Jean-Luc JOUTZ**

Inscription sur : <https://inscriptions.ufolep.org/formation-secourisme-formation-continue-formateursrices-psc1-n3-2019/>

